RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

FABIEN LELU EXPERTISE SARL
4, Rue de la Monnaie
54000 Nancy
Tel: 03.83.20.10.10

7 Avenue Gambetta
88000 Epinal
Tel: [redacted]

www.flexco.fr

fabien[redacted]

DOSSIER JURIDIQUE
LIQUIDATION

« A LA BELLE EPOQUE »
AU CAPITAL DE 1.000,00 EUROS
SIEGE SOCIAL : [redacted]
R.C.S. EPINAL 920.143.716

Nous vous prions de trouver ci-joint votre dossier juridique de liquidation :

- ➔ Feuille de présence à l'assemblée générale à signer et renvoyer,
- ➔ Documents destinés au centre de formalité des entreprises :
 - o A parapher et signer où c'est indiqué pour les assemblées ;
 - o Comptes de clôture à signer et certifier conformes par le liquidateur ;
 - o Formulaire M4 à signer ;
 - o Un chèque de € au « Greffe du Tribunal de Commerce ».

« A LA BELLE EPOQUE »
SARL AU CAPITAL DE 1.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 9 RUE DE GRELOT
88130 SOCOURT
R.C.S. EPINAL 920.143.716

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 31 janvier,
A 14 Heures,

Les associés de la société « A LA BELLE EPOQUE » , Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 Euros, dont le siège social est 9 Rue de Grelot à SOCOURT (88130) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EPINAL sous le numéro 920.143.716, se sont réunis audit siège social sur convocation qui leur a été faite par la Gérance.

L'Assemblée est présidée par Charlene ROBINOT, co-gérante qui est présente et qui accepte ses fonctions.

La présidente constate que sont présents ou représentés tous les associés propriétaires de 100 parts sociales sur les 100 parts sociales composant le capital social.

La présidente déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- ✓ La feuille de présence,
- ✓ Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée,
- ✓ Le rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation.

La présidente déclare que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ➢ Rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation,
- ➢ Approbation des comptes définitifs de la liquidation et quitus au liquidateur,
- ➢ Constatation de la clôture de la liquidation,
- ➢ Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, la Présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

DR. CR RC

PREMIERE RESOLUTION

La présente assemblée, après avoir entendu lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations et sur les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31 janvier 2025, approuve lesdits comptes de liquidation.

1. MASSE ACTIVE

Libellés	Montants
Autres créances	725.52 Euros
Disponibilités	0 Euros
TOTAL	725.52 Euros

2. MASSE PASSIVE

Libellés	Montants
Découvert	0 Euros
Dettes envers les associés	0 Euros
TOTAL	0 Euros

Le net s'inscrit alors à :

➢ Capital à rembourser	**1000.00 Euros**
➢ Mali de liquidation	**274.48 Euros**
➢ **TOTAL DISPONIBLE**	**725.52 Euros**

LE CAPITAL A REMBOURSER EST DE 725.52 €.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'assemblée générale constate que la liquidation est clôturée à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des Associés donne quitus entier définitif et sans réserve au liquidateur pour sa gestion et la décharge de son mandat à compter de ce jour, date de clôture de la liquidation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DR CR RC

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Madame Charlène ROBINOT, liquidateur ou son mandataire pour effectuer la demande de radiation de la société au registre du commerce et des sociétés et accomplir toutes les formalités de déclaration et de publicité, prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal signé par le liquidateur et les associés présents.

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

Madame Charlene ROBINOT
Associée Co-Gérante

[redacted]

Monsieur Denis ROBINOT
Associé Co-Gérant

[redacted]

Madame Corinne ROBINOT
Ass[redacted]

DR
CR RC

Feuille de présence à l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2025

A LA BELLE EPOQUE

SARL au capital de 1.000 €
9 Rue de Grelot – 88130 SOCOURT
RCS d'EPINAL : 920.143.716

Associé	Nombre d'actions	Mandataire	Signature
M. Denis ROBINOT 9 Rue de Grelot 88 130 SOCOURT	25 parts		
Mme Corinne ROBINOT 9 Rue De Grelot 88130 SOCOURT	25 parts		
Mme Charlène ROBINOT 178 Rue des Corvées 88440 FRIZON	50 parts		Robinot

La Gérance certifie exact la feuille de présence et atteste que3 associés sont présents ou représentés.

Fait à Épinal, le 31 janvier 2025

[redacted]

La Gérance

Monsieur Denis ROBINOT
Madame Corinne ROBINOT
Madame Charlène ROBINOT

DR
CR RC